

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs :

ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Excusée : LAOUENAN-LE LEC Françoise

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

Délibération N° DE 87-2021

Objet : Proposition de levée de la garantie quadriennale – Abonné PDC 06857.01

Rapporteur : Hugues TUPIN

En juillet 2021, Douarnenez communauté a reçu une réclamation concernant un abonné facturé à tort à l'assainissement collectif alors que non raccordable.

Sa demande porte sur le remboursement du trop-perçu par Douarnenez communauté soit 4 382,32 €.

Il est aujourd'hui proposé de régulariser la situation. Ce titre datant de plus de quatre ans il est nécessaire de faire une délibération pour lever la garantie quadriennale avant son mandatement.

Vu les articles 1 et 6 de la loi N°68-1250 du 31/12/1968,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 13 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 septembre 2021,

Il est proposé :


- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer et exécuter tout document nécessaire à la mise en œuvre de la levée de garantie quadriennale pour permettre le mandatement du titre concernant l'abonné PDC 06857.01.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021.

Le Président,

Philippe AUDURIER



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ
COMMUNAUTE
★